

## **ATTENTION ! UNE POLITIQUE PEUT EN CACHER UNE AUTRE**

La promotion d'une politique de santé mentale, plus médiatisée que dotée de moyens, tente à se substituer à une politique des soins psychiatriques. La psychiatrie n'est plus qu'administrée par des textes contraignants appliqués par des directions gestionnaires à l'économie tatillonne. L'U. S. P. ne peut que dénoncer et alerter sur ces dérives qui constituent de fait la véritable politique de nos gouvernements, a contrario de leurs propres déclarations.

A suivre ...

Motion adoptée le 17 mars 2002 par le congrès de l'Union Syndicale de la Psychiatrie

### **Le Comité d'Action Syndical de la Psychiatrie (CASP)**

En 2001, le CASP a repris et amplifié plusieurs positions de notre syndicat :

- Augmentation du nombre de psychiatres, titularisation de nos collègues étrangers, réserves sur le télétransmission, avancées statutaires notamment pour les temps partiels etc.

Une charte du CASP en 12 points a été élaborée et adressée à tous les adhérents, forcément résultat de compromis entre les positions des six syndicats qui le composent. L'USP précise ses positions sur trois points :

- l'absence de prise de position sur le refus du PMSI en psychiatrie est regrettable,
- l'exercice des psychothérapies ne doit pas être réservé aux psychiatres et aux psychologues,
- l'accès direct de la personne à son dossier médical doit être prévu dans des règles identiques dans tous les domaines de la santé (psychiatrie incluse).

Malgré ces points de divergence, l'USP souhaite poursuivre sa participation au CASP : l'union des psychiatres publics, privés, associatifs, a donné de la force à notre profession et permis de réelles avancées.

Motion adoptée le 20 mars 2002 par le congrès de l'Union Syndicale de la Psychiatrie

### **De médecin généraliste à psychiatre hospitalier**

L'USP dénonce le traitement infligé aux médecins généralistes qui veulent devenir psychiatres hospitaliers.

Or, c'est une richesse pour le psychiatre d'avoir des praticiens d'origine différente, et c'est en plus une nécessité dans le contexte démographique actuel.

C'est un parcours du combattant qui les attend :

- le concours de PH refuse encore de prendre en compte cette évolution, résistant sur le mythe d'un parcours universitaire commun idéal de la formation (voir le poids des titres et travaux, le mépris pour les services rendus en pratique de secteur).
- les formations qui se mettent laborieusement en place à partir de l'exigence des textes réglementaires organisant l'accès des médecins généralistes au concours de PH en psychiatrie ne tiennent pas compte du travail accompli par ces collègues dans les secteurs de psychiatrie, ni des actes de formation qui peuvent s'y dérouler.

L'USP demande que la qualification en psychiatrie de ces collègues puisse être obtenue à partir des critères variés, tenant véritablement compte du savoir faire acquis dans les secteurs, et pas seulement du savoir universitaire.

Motion adoptée à l'unanimité le 20 mars 2002 par le congrès de l'Union Syndicale de la Psychiatrie

## **L'aménagement et la réduction du temps de travail**

L'A. R. T. T. avait pour objectif la création d'emploi et, plus accessoirement, l'amélioration des conditions de travail et des rythmes de vie.

Dans la fonction publique hospitalière, et, notamment dans le service public de psychiatrie, les conditions de sa mise en place, tant pour les personnels médicaux que non-médicaux, réalisent une réduction de l'offre de soins : Misère de la psychiatrie !

Par ailleurs, les directions des A. R. H. et les directions des hôpitaux se saisissent de cette belle occasion pour accélérer des formes de restructurations où dominant les hospitalo-centrismes et la dé-sectorialité sous prétexte d'intersectorialité : Psychiatrie de la misère ! ...

A cela, nous répondons par deux exigences :

- un Plan d'urgence pour la psychiatrie
- et Commençons le secteur.

Motion adoptée le 20 mars 2002 par le congrès de l'Union Syndicale de la Psychiatrie

## MOTION DU CONSEIL NATIONAL DE L'USP

Les psychiatres connaissent les désastres meurtriers liés aux régimes d'extrême droite : l'extermination des malades mentaux, délibérée (70 000 personnes sous le Reich nazi en Allemagne) ou passive (40 000 personnes mortes de faim dans les hôpitaux psychiatriques sous la France de Vichy).

Dans le contexte politique français actuel, **l'Union Syndicale de la Psychiatrie appelle à déposer un bulletin Chirac dans l'urne le 5 mai prochain pour faire barrage à l'extrême droite.**

**Malakoff, le 28 avril 2002**